

## ELECTION CONSULAIRE 2024

-----

### COMMUNIQUE

Le Président de la Commission Electorale Consulaire (CEC) porte à la connaissance des opérateurs économiques que les listes provisoires des candidats pour les élections consulaires sont affichées au ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale, à la chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCI-Togo) à Lomé, au siège des représentations régionales de la CCI-Togo et dans les bureaux des chefs-lieux de préfecture.

Ces listes sont également publiées dans le quotidien national Togo-presse, sur les sites web du ministère du commerce, de l'artisanat et de la consommation locale ([www.commerce.gouv.tg](http://www.commerce.gouv.tg)) et de la chambre de commerce et d'industrie du Togo ([www.ccit.tg](http://www.ccit.tg)).

Les opérateurs économiques sont invités à consulter ces listes et faire des réclamations, si nécessaire.

Les réclamations sont reçues au secrétariat de la CEC au siège de la CCI-Togo à compter du lundi 03 juin 2024 pour une période de trois (03) jours soit jusqu'au 05 juin 2024.

Pour tout renseignement, veuillez contacter la commission électorale consulaire aux numéros : 71 54 56 57 / 97 68 41 48.

Fait à Lomé, le 30 MAI 2024

Le Président

  
  
Dindangue KOMINTÉ